

* Emplacement Tourisme : pas de réservation si votre séjour dure moins de 7 jours



EMPLACEMENT TOURISME



CHALETS (6 PERSONNES)



MOBIL-HOME LOUISIANE



MOBIL-HOME TAMARIS

Réservation du : / / au / / N°

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél :

EMPLACEMENT TOURISME *

Électricité : 6 Ampères 10 Ampères
 Sans électricité

LOCATION CHALET / MOBIL-HOME

Chalet 4 places Chalet 6 places
 Mobil-home Tamaris 6 places Mobil-home Louisiane 6 places



En cas d'indisponibilité de l'emplacement choisi, nous vous réservons l'emplacement le plus proche de celui-ci.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et de location des chalets et des mobil-homes décrites au verso et de m'y conformer.

Réglé ce jour à titre d'arrhes (25% du montant) euros par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

Les arrhes ne seront restitués qu'en cas de désistement signalé 30 jours au moins avant la date d'arrivée.

Fait à

Le / /

Signature :

(Faire précéder la signature de la mention "tu et approuvé")

■ Conditions générales de réservation

Camping : le camping accepte les réservations d'emplacements afin de garantir à sa clientèle un emplacement le jour de son arrivée.

Celles-ci sont soumises à certaines conditions :

- 1) Se conformer au règlement intérieur.
- 2) Toute réservation sera accompagnée, à titre d'arrhes, d'un chèque égal à 25 % du montant du séjour. Le solde de la redevance du séjour sera payable en fin de contrat.
- 3) Vous devez aviser de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre réservation. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement retenu s'il restait sans nouvelles vingt-quatre heures après la date prévue.

En cas de désistement, au moins trente jours avant cette date, les arrhes seront remboursées, déduction faite des frais de dossier 20 €. Passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au camping.

Les dates de réservation engagent votre séjour et devront être rigoureusement respectées.

En cas de départ anticipé (sauf cas de force majeure), les arrhes resteront acquises par le gestionnaire à titre de dédommagement et les journées d'occupation réglées intégralement.

Chers clients, ces règles ont été mises au point pour la bonne marche des locations et du camping et pour éviter des surprises désagréables à votre arrivée. Nous espérons ainsi que vous passerez de bonnes vacances et repartirez satisfaits.



■ Conditions générales de location des chalets et des mobil-homes

- 1) Se conformer au règlement intérieur.
- 2) Vous devez aviser de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre location ; le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement retenu s'il restait sans nouvelles vingt-quatre heures après la date prévue.

En cas de désistement, au moins trente jours avant cette date, les arrhes seront remboursées, déduction faite des frais de dossier 20 €. Passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au camping.

Les dates de réservation engagent votre séjour et devront être rigoureusement respectées.

En cas de départ anticipé (sauf cas de force majeure), les arrhes resteront acquises par le gestionnaire à titre de dédommagement et les journées d'occupation réglées intégralement.

La location est consentie et acceptée pour la période indiquée précédemment. Les locataires doivent occuper les lieux le premier jour à partir de 15h. et doivent les quitter le dernier jour avant 10h.

Une caution de 350 € est demandée à la prise de possession et restituée en fin de séjour après inventaire et constat des lieux.

Le loyer est payable comme suit : 25 % à titre d'arrhes lors de la réservation et le solde à l'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué en cours de séjour, sauf cas de force majeure.

Les animaux ne sont pas admis dans les locations.

Détériorations : une liste d'inventaire vous sera adressée avec la confirmation. Il peut être fait une réclamation en cas d'objet manquant ou détérioré, ainsi que pour l'état de propreté dans les six heures suivant l'arrivée. Passé ce délai, la responsabilité du locataire est engagée.

Chers clients, ces règles ont été mises au point pour la bonne marche des locations et du camping et pour éviter des surprises désagréables à votre arrivée. Nous espérons ainsi que vous passerez de bonnes vacances et repartirez satisfaits.